

Inscription : 27^{ème} RONDE DU LAC - 08 octobre 2023

Nom :
Prénom :
Sexe (entourer) : F M
Date de naissance : / /
Adresse :
Code postal :
Ville :
Courriel :
@.....

Licence n° :
Date : / /
Nom du Club :
(joindre une photocopie certifiée conforme)

Certificat médical du / /
(joindre une photocopie certifiée conforme)
(aucun document ne sera rendu)

Réservé à l'organisation

CM / licence OK

Dossard n°

Je déclare accepter le règlement de l'épreuve LA RONDE DU LAC à laquelle je participe sous mon entière responsabilité.
Signature obligatoire
(des parents, pour les mineurs, avec mention « Autorisé(e) à participer ») :

Pré inscription : paiement par chèque libellé à l'ordre du C.S.B.-Athlétisme et adressé, avant le 04/10/2023, à
Christophe PELTAN
24, avenue du Dauphiné
91220 BRÉTIGNY SUR ORGE

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Droits d'inscription : cocher la(les) case(s) correspondante(s)

- | | | |
|---|--------------------------|-----------|
| Course ① : 1 280 m (Mo/Eveil athlétique, P et B) | <input type="checkbox"/> | 4,00 € |
| Course ② : 1 280 en famille (1 enfant + 1 adulte min.) | <input type="checkbox"/> | 1,00 €/p. |
| Course ③ : 5 km (M/C/J/E/S/V) | <input type="checkbox"/> | 9,00 € |
| Course ④ : 10 km (C, J, E, S, V) | <input type="checkbox"/> | 13,00 € |
| Course ⑤ : 21,1 km (J, E, S et V) | <input type="checkbox"/> | 15,00 € |
| Majoration pour inscription sur place
(samedi 07 et dimanche 08 / courses ③, ④ et ⑤) | <input type="checkbox"/> | 2,00 € |

Total : €

Dimanche 08 octobre 2023

La 27^{ème}
RONDE DU LAC
à Brétigny sur Orge



organisée par le
C. S. B. Athlétisme



Bassins du Carouge — Vallée de l'Orge
(Francilienne : sortie n°42)

**5 courses ouvertes à toutes et à tous (licenciés ou non)
ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.**

- Course ① à 9h40 : 1 280 m pour tous ceux nés de 2010 à 2016,
Course ② à 9h45 : 1 280 m en famille,
Course ③ à 9h55 : 5 km pour tous ceux nés jusqu'en 2009,
Courses ①②③ sans classement, sans certificat médical.
Course ④ à 10h00 : 10 km pour tous ceux nés jusqu'en 2007,
Course ⑤ à 10h15 : 21,1 km pour tous ceux nés jusqu'en 2005.



et les commerçants de Brétigny sur Orge.

Règlement :

Article 1 : Le Club Sportif de Brétigny - Athlétisme, club affilié à la F. S. G. T., à la F. F. A. et à la F. F. S. A., organise le 08/10/2023, une épreuve intitulée "LA RONDE DU LAC" dans la vallée de l'Orge à BRÉTIGNY SUR ORGE (ESSONNE).

Article 2 : Cette épreuve, de type "course sur route", se déroule en partie sur route et sur chemin stabilisé.

Article 3 : Cette épreuve comporte cinq courses ouvertes aux masculins et féminines y compris en situation de handicap (catégories F. S. G. T.) :

- course ① : sur 1280 m pour les Moustiques/Eveil athlétique, Poussins et Benjamins (nés de 2010 à 2016) sans chronométrage ni classement,
- course ② : sur 1280 m « en famille » (au moins un enfant de moins de 12 ans accompagné d'au moins un adulte) sans chronométrage ni classement,
- course ③ : sur 5 km pour les Minimes à Masters (nés en 2009 et avant) sans chronométrage ni classement,
- course ④ : sur 10 km pour les Cadets à Masters (nés en 2007 et avant),
- course ⑤ : sur 21,1 km pour les Juniors à Masters (nés en 2005 et avant),

Article 4 : Les horaires de cette épreuve sont : à 9h00 mise en place des juges, à 9h40 course ①, à 9h45 course ②, à 9h55 course ③, à 10h00 course ④ et, à 10h15, course ⑤. Remise des récompenses 30 minutes après la publication des résultats (délai de réclamation). Un échauffement collectif est organisé au point M à partir de 9h45.

Article 5 : La participation aux courses ④ et ⑤ est soumise à la présentation :

- d'une licence « Athlé-Compétition », « Athlé-Entreprise » ou « Athlé-Running » délivrée par la F. F. A. ou d'un « Pass-J'aime courir » délivré par la F. F. A. et complété par le médecin,
- ou d'une licence sportive en cours de validité, délivrée par une fédération agréée et indiquant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Article 6 : Le montant de l'inscription est de :

- 4,00 € pour les concurrents de la course ①,
- 1,00 € pour les participants à la course ②,
- 9,00 € pour les concurrents de la course ③,
- 13,00 € pour les concurrents de la course ④,
- 15,00 € pour les concurrents de la course ⑤.

1,00 € par inscription sera reversé à l'association ADCP



Tarifs spéciaux pour les groupes, pour tout renseignement : csbathletisme@outlook.com

Article 7 : Assurances :

- Individuelle accident : il incombe à chacun de s'assurer personnellement. Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance.
- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par un contrat MMA IARD Assurances Mutuelles (n°147 204 577).

Article 8 : Les inscriptions peuvent se faire :

- par courrier, au plus tard le 4 octobre 2023, à l'adresse suivante : M. Christophe PELTAN - 24, avenue du Dauphiné - 91220 BRÉTIGNY SUR ORGE. Joindre un chèque à l'ordre du C.S.B.-Athlétisme, en paiement de la somme due.
 - sur le site Internet www.le-sportif.com
 - la veille de l'épreuve, entre 14h00 et 16h00, au siège du C.S.B. - 12, rue J.-J. Rousseau - 91220 BRÉTIGNY/ORGE, avec une majoration de 2,00 € pour les courses ③, ④ et ⑤.
 - sur place, au secrétariat (point A), à partir de 8h30 et au plus tard un quart d'heure avant le départ de la course concernée, avec une majoration de 2,00 € pour les courses ③, ④ et ⑤.
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 9 : Le retrait des dossards peut être effectué, sur présentation de la licence ou d'une pièce d'identité :

- la veille de l'épreuve, entre 14h00 et 16h00, au siège du C.S.B. - 12, rue J.-J. Rousseau - 91220 BRÉTIGNY/ORGE,
 - le jour de l'épreuve, au secrétariat (point A), à partir de 8h30.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une cession de dossard ; tout transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit étant interdit.

Article 10 : Les parcours sont balisés et des signaleurs et commissaires de course y sont répartis. Pour les courses ④ et ⑤, un contrôle de passage est effectué au point G. Tout coureur non pointé sera disqualifié. Seul le directeur de course peut recevoir les réclamations et régler les éventuels litiges. Les vélos, coureurs sans dossard et autres accompagnateurs sont interdits sur le parcours.

Article 11 : Une assistance médicale est assurée par une unité mobile de premiers secours de la Croix Blanche ; la caserne de pompiers de BRÉTIGNY SUR ORGE et le Commissariat de Police d'ARPAJON sont alertés. Tout malade ou blessé est conduit au centre hospitalier choisi par les services de secours.

Article 12 : Le stationnement des véhicules des concurrents et des spectateurs peut se faire à proximité des zones de départ et d'arrivée. La circulation chemin des Pâtures est réglementée par arrêté municipal.

Article 13 : Des sanitaires sont accessibles à proximité de la zone d'arrivée.

Article 14 : Un ravitaillement est offert, à tous, sur la zone d'arrivée. Des ravitaillements intermédiaires sont offerts aux points S et F/G (courses ④ et ⑤).

Article 15 : Les résultats des courses, traités par informatique, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 06/01/1978, sont affichés à proximité du secrétariat de l'épreuve. Tout concurrent ne désirant pas que son nom y figure doit le signaler par écrit, au moment de son inscription.

Article 16 : Les organisateurs sont autorisés à utiliser les images prises lors de l'épreuve sans limitation de durée.

Article 17 : Les trois premiers de chaque catégorie des courses ④ et ⑤ reçoivent une récompense (médaillles ou trophée). Un trophée est décerné à tout participant (H ou F) améliorant un record des courses ④ et ⑤.

Brétigny sur Orge, le 12/07/2023

Pour le Conseil d'Administration du C. S. B.-Athlétisme,
le Président, Christophe PELTAN.

Secrétariat
Poste secours
Buvette
Partenaires
Récompenses
Consigne

Sortie 42

D1 à D5
Ch. Pâtures

P
Stade
R. Taillefer

Vestiaires
Douches

P
Accès secours
Toilettes

D19

Course	Parcours
① et ② 1280 m / 9h40 et 9h45	D ₁ / D ₂ - I - J - K - M - A (course ① neutralisée jusqu'au point I)
③ 5 km / 9h55	D ₃ - I - J - K - M - L - N - Q - O - N - L - K' - K - J - P - M - A
④ 10 km / 10h00	D ₄ - I - J - K - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - K - J - P - M - A
⑤ 21,1 km / 10h15	D ₅ - I - J - K - M - L - N - Q - O - N - L - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - K - J - P - M - A

Records de l'épreuve 10 km :
H : 30mn 57s le 12/10/2003
F : 38mn 22s le 9/10/2011

Records de l'épreuve de 21,1 km :
H : 1h 11mn 30s le 9/10/2011
F : 1h 26mn 20s le 14/10/2012

Résultats et photos dès le mardi sur www.csbathletisme.org et www.lesportif.com



27^{ème} RONDE DU LAC
Brétigny sur Orge
08 octobre 2023



Suivez-nous sur Ronde-Du-Lac-Bretigny

Ne pas jeter sur la voie publique.